

Plan de protection – AB St-Imier

Version 1 – 27.05.2020

Avant de participer au culte, merci de prendre note des consignes ci-dessous, se basant sur celles de l'OFSP et adaptées à nos locaux.

1. Principe

- Permettre de retracer la chaîne d'infection s'il elle devait être constatée.
- L'Église s'engage à veiller à la sécurité de chacun.
- Chaque personne est également responsable individuellement de sa propre sécurité et du respect des règles d'hygiène.

2. Personnes vulnérables

- Elles ne doivent pas être exclues.
- Elles doivent toutefois veiller à se protéger le mieux possible contre une éventuelle infection (éventuellement porter un masque).
- La participation au culte pour ces personnes est une décision individuelle.
- Ces personnes sont avisées par téléphone des consignes de sécurité.
- Une information est mise en ligne sur le site de l'Église également.

3. Mesures de sécurité

- Les poignées des portes sont désinfectées avant et après chaque service (le dimanche, et lors des réunions en semaine).
- Du gel hydro-alcoolique est disponible à l'entrée, tout proche des sanitaires et à l'entrée de la salle de culte, afin de permettre une désinfection des mains régulière.
- Les personnes présentes sont listées à chaque rencontre afin de pouvoir, si besoin, retracer la chaîne d'infection.
- En cas d'infection constatée, les responsables de l'Églises sont avisés et suivent alors les règles de l'OFSP concernant cet incident.
- Le matériel d'information de l'OFSP (affiches, etc.) est affiché afin d'informer les personnes présentes sur les mesures de protection générales telles que l'hygiène des mains, l'espacement ou l'hygiène en cas de toux et de rhume.
- Les surfaces touchées sont nettoyées (tables, et plan de travail).
- Les locaux sont aérés avant et après le culte.
- Des gants et des masques sont à disposition en cas de nécessité uniquement.

4. Règle de distance

- Une distance de 2m est observée entre les personnes lors des discussions (tant que faire se peut).
- Lors du culte, maintenir un siège d'écart avec une personne d'une autre famille (latéralement). Les rangées de chaises sont espacées d'un mètre et les personnes prennent place en "quinconce" dans les rangées afin de ne pas s'asseoir trop près, derrière une personne.
- Une distance de 3m est respectée entre les personnes sur scène et la première rangée de chaises.

- 5. Mesures d'hygiènes**
- Pas de poignée de main
 - Pas de bises
 - En cas de toux ou d'éternuement, tousser dans le creux du coude ou dans un mouchoir
 - Se laver les mains régulièrement et soigneusement
- 6. Contenu des cultes**
- Il est recommandé d'éviter de mettre des recueils pour chanter.
 - Le chant est possible mais à la condition de rester assis et que les distances soient maintenues (1 chaise d'écart latéralement et 1m d'écart entre rangée, y compris le fait d'être assis en "quinconce").
 - La cène est pour le moment interdite.
 - Programme pour les enfants (mêmes consignes que pour les écoles). Les moniteurs ou monitrices vulnérables doivent éviter de donner le programme pendant cette période particulière.
 - Programme des garderies (mêmes consignes que pour les crèches). Les moniteurs ou monitrices vulnérables doivent éviter de donner le programme pendant cette période particulière.
- 7. Rencontres autres**
- Les réunions de petits groupes dans les locaux de l'Église sont possibles si les règles pour le culte sont aussi appliquées.
- 8. Gestion**
- Chaque Église locale veille à ce que les règlements officiels soient respectés en tous points (services de sécurités, liste d'enregistrement)
 - La direction de l'Église est responsable de la mise en œuvre de ce concept de protection.
 - Les responsables de l'Église instruisent régulièrement le personnel de service et les visiteurs sur les mesures d'hygiène.
- 9. Informations**
- Nom de l'Église : Église Action Biblique de St-Imier
 - Nom du pasteur : David Weber
 - Nom des anciens : Nicolas Mäder ; Willy Tanner

Ce document a été créé sur la base d'un concept propre au secteur d'activité.
Ce document a été envoyé à tous les membres, et expliqués de visu à chacun.

Le plan de protection est adopté le 28 mai 2020.

Signature des anciens

Nicolas Mäder

Willy Tanner

David Weber